



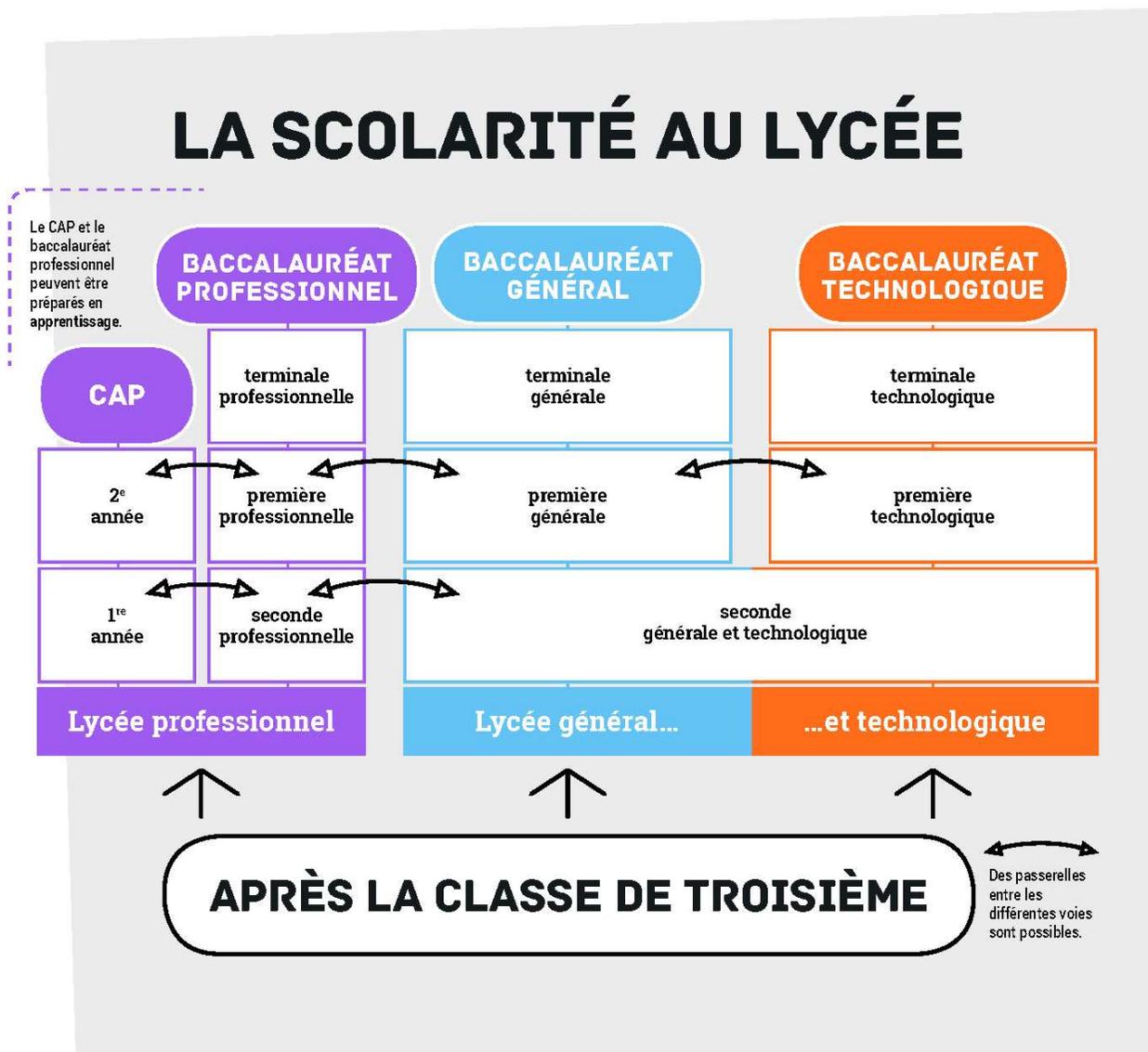
PHASE DEFINITIVE DE L'ORIENTATION

VENDREDI 16/05/25

REUNION D'INFORMATION

DESTINÉE AUX PARENTS D'ÉLÈVES DE 3^{ème}

Rappel : Les différentes orientations après la 3e



Rappel : Les différentes orientations après la 3e

La procédure d'orientation

La procédure d'orientation s'appuie sur un dialogue continu, tout au long de l'année scolaire, entre les représentants légaux de l'élève et l'établissement.

Aux paliers d'orientation ce dialogue est formalisé via :

- le menu "Orientation" de votre compte Educonnect

La procédure d'affectation

La procédure d'affectation est l'organisation de l'admission de l'élève dans une classe, en fonction de la carte des formations et des vœux des familles. Elle est informatisée et gérée par **AFFELNET** (Affectation des Elèves par le NET).

Un vœu = une formation + un établissement d'accueil
10 vœux possibles

Les vœux sont saisis par les familles via :

- le menu "Orientation" de votre compte Educonnect

En 2025 : Une seule démarche à faire simultanément

IMPORTANT : La demande d'orientation (choix d'un type de poursuite d'étude : 2nde pro, 2nde GT ou CAP) et la demande d'affectation en lycée (non du lycée et de la filière demandée) se font désormais, en ligne, sur un seul support via EduConnect.

La **date limite de saisie des vœux** est fixée, par le ministère de l'Education nationale, au **26/05/2025**

1^{ère} étape : Connectez-vous à EduConnect

Connectez vous à votre compte EduConnect avec l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.

The screenshot shows the login interface for 'Responsable d'élève' on the EduConnect platform. It features two main sections: 'Je me connecte avec mon compte ÉduConnect' and 'Je me connecte avec FranceConnect'. The first section includes input fields for 'Identifiant' (with a placeholder 'Identifiant au format p.nomXX') and 'Mot de passe', each with a 'Mot de passe oublié?' link. A 'Se connecter' button is positioned below these fields, along with a 'Je n'ai pas de compte' link. The second section, separated by 'ou', features a 'S'identifier avec FranceConnect' button and a 'Qu'est-ce que FranceConnect?' link. A footer note explains that FranceConnect allows access to various state services using an existing account.

Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

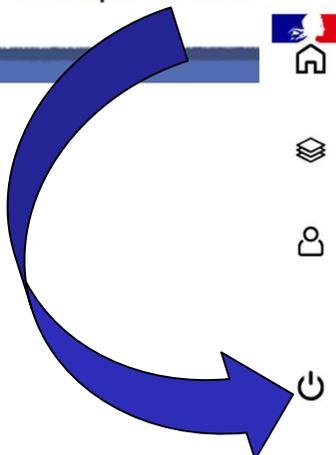
2^e étape : Le choix des formations (*Etape facultative, si vous savez ce que votre enfant veut faire et si vous connaissez le nom du lycée correspondant*)

Avant de saisir vos vœux, si vous avez besoin d'informations supplémentaires, vous pouvez consulter EduConnect, pour voir la liste des formations existantes

DÉCOUVRIR LES FORMATIONS

À partir du 4 avril 2025

- 1 Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service **Orientation**.
- 2 Dans le moteur de recherche, saisissez les formations qui vous intéressent pour les découvrir plus en détails



CHOISIR SON ORIENTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

QUOI formation, établissement ou mots-clés	OÙ ville ou département	RECHERCHER
<input type="text" value="Exemple : cap cuisine"/>	<input type="text" value="Exemple : nantes"/>	

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.



3^e étape : La formulation des demandes

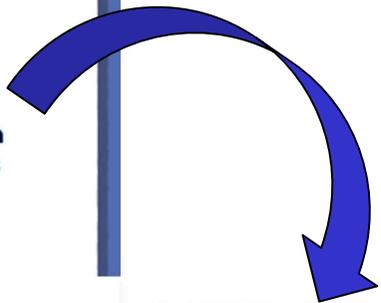
FORMULER SES DEMANDES

Du 5 au 26 mai 2025 inclus

3

- Connectez-vous à Scolarité Services et saisissez **vos demandes d'admission pour les formations et établissements souhaités.**
- Vérifiez **l'ordre de vos choix** et enregistrez-les.
- Pensez à **effectuer les démarches indiquées** pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).

Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante.



CHOISIR SON ORIENTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.

QUOI Seconde Générale **OÙ** ville, département, ou académie **RECHERCHER** **FILTRES AVANCÉS**

Académie Département Type de formation Secteur Statut Autres

Académie Département Choisir un type de formation Secteur Statut Autres filtres **APPLIQUER**

Établissements proposant un internet

LYCEE(S) DE SECTEUR (2) **OFFRE(S) DE FORMATION (45)**

Les élèves qui résident dans la zone desserte d'un établissement proposant une classe de seconde générale et technologique sont prioritaires. Indiquez votre lycée de secteur parmi vos voeux pour être assuré d'une affectation en classe de seconde générale et technologique.

2 offres correspondent à vos critères de recherche.

Classe de seconde générale et technologique

Langues et cultures de l'antiquité latin

LYCÉE DE SECTEUR Secteur public ~~Secteur scolaire~~

Lycée Henri Poincaré, Nancy
54 - NANCY

AJOUTER À MES DEMANDES **PRENDRE RENDEZ-VOUS**

INFORMATIONS PLAN

Modalités particulières

L'affectation sur cette offre de 2GT - langues et cultures de l'antiquité latin au lycée Marceau se fait sur secteur élargi départemental : en effet, la possibilité est offerte familles de solliciter une admission dans un lycée hors secteur ou multi secteur id au niveau départemental pour assurer la continuité pédagogique d'un enseignement langues anciennes.

Important





CHOISIR SON ORIENTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E



Vos demandes ne sont pas encore enregistrées

Vous devez enregistrer votre sélection pour que vos demandes soient prises en compte dans le cadre des procédures d'orientation et d'affectation. [En savoir plus.](#)

Vous pourrez les modifier jusqu'au 26 mai 2025.

RANG 1	CAP CUISINE Lycée professionnel Auguste Bartholdi 76 - BARENTIN	
RANG 2	BAC PRO PLASTIQUES ET COMPOSITES Lycée professionnel Jean-Baptiste Colbert 76 - LE PETIT-QUEVILLY	
RANG 3	CAP CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES CFA en transport et logistique - AFTRAL Saint-Pierre-Lès-Elbeuf 76 - SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF	

ENREGISTRER LES DEMANDES

[Ajouter d'autres demandes](#)

Chaque demande peut être supprimée et l'ordre de préférence changé.



Une fois enregistrées, vos demandes sont envoyées :

- à l'établissement pour que le conseil de classe examine les choix d'orientation ;
- à l'académie pour traiter l'admission.

Les modifications restent possibles jusqu'au 26 mai 2025.

IMPORTANT : Ne pas oublier d'enregistrer vos demandes

CHOISIR SON ORIENTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^È

RANG 1	CAP CUISINE Lycée professionnel Auguste Bartholdi 76 - BARENTIN
RANG 2	BAC PRO PLASTIQUES ET COMPOSITES Lycée professionnel Jean-Baptiste Colbert 76 - LE PETIT-QUEVILLY
RANG 3	CAP CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES CFA en transport et logistique - AFTRAL Saint-Pierre-Lès-Elbeuf 76 - SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

[Ajouter d'autres demandes](#)

✓ Vos demandes sont enregistrées !
Vous pouvez les modifier jusqu'au 26 mai 2025.

⚠ Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.

Par exemple : Si vous avez demandé une seconde générale et technologique mais que l'avis du conseil de classe ne valide pas ce choix d'orientation, vous ne pourrez pas être admis en seconde

D'après vos demandes, le conseil de classe sera informé de vos choix d'orientation en :

- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole
- 2^{de} professionnelle

MODIFIER LES DEMANDES **TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF**

Les choix d'orientation sont déduits de vos demandes.

Dans cet exemple, le conseil de classe sera informé d'un choix d'orientation en 1^{re} année de CAP et en 2^{de} professionnelle.

Le récapitulatif de vos demandes vous est transmis par courriel ainsi qu'aux autres représentants légaux de l'élève.

4^e étape : L'étude de la faisabilité des demandes

Les conseils de classe de 3^e se réunissent début juin. Les conseils de classe émettent un avis concernant le fait que l'orientation choisie, par un élève et ses parents (2nde professionnelle, 2nde générale et technologique, CAP), correspond à son niveau scolaire. Cet avis sera indiqué sur EduConnect, ce qui vous permettra d'en prendre connaissance. Toutefois, en cas de désaccord entre votre demande et la proposition du conseil de classe, le professeur – principal prendra contact avec les parents, pour entamer la phase de dialogue.

Quel que soit l'avis du conseil de classe (qu'il corresponde à votre choix ou qu'il soit différent), vous devez répondre à cet avis ou aux propositions du conseil de classe sur EduConnect.

5^e étape : Votre réponse

Répondez aux propositions

Mes services

Mes enfants

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Accès+ENT+ ↗

Propositions d'orientation

Troisième trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : prenez contact avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

Répondre à la proposition d'orientation

L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe.

Assistance

EduConnect vous guide et vous propose de l'aide

Une question, besoin d'aide ?

Mes services

Mes enfants

Chapitre 10.1.1

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paieement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT-LUL

Propositions d'orientation

Troisième trimestre

Réponse du conseil de classe à la demande des représentants légaux

RANG 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

OUI

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2^{de} professionnelle

Réponse des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- 2^{de} professionnelle
- Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Retour aux informations

Valider

Répondez aux propositions

Une fois la réponse sur l'orientation validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci.

En cas de désaccord prenez rendez vous avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

6^e étape : Les résultats de l'affectation

Ils seront disponibles sur EduConnect, le vendredi 27 juin (2^e jour des épreuves du Brevet). Le collège remettra également à votre enfant, à l'issue des épreuves, un document indiquant son lycée d'affectation (notification d'inscription). Il faudra ensuite que vous inscriviez votre enfant au lycée.

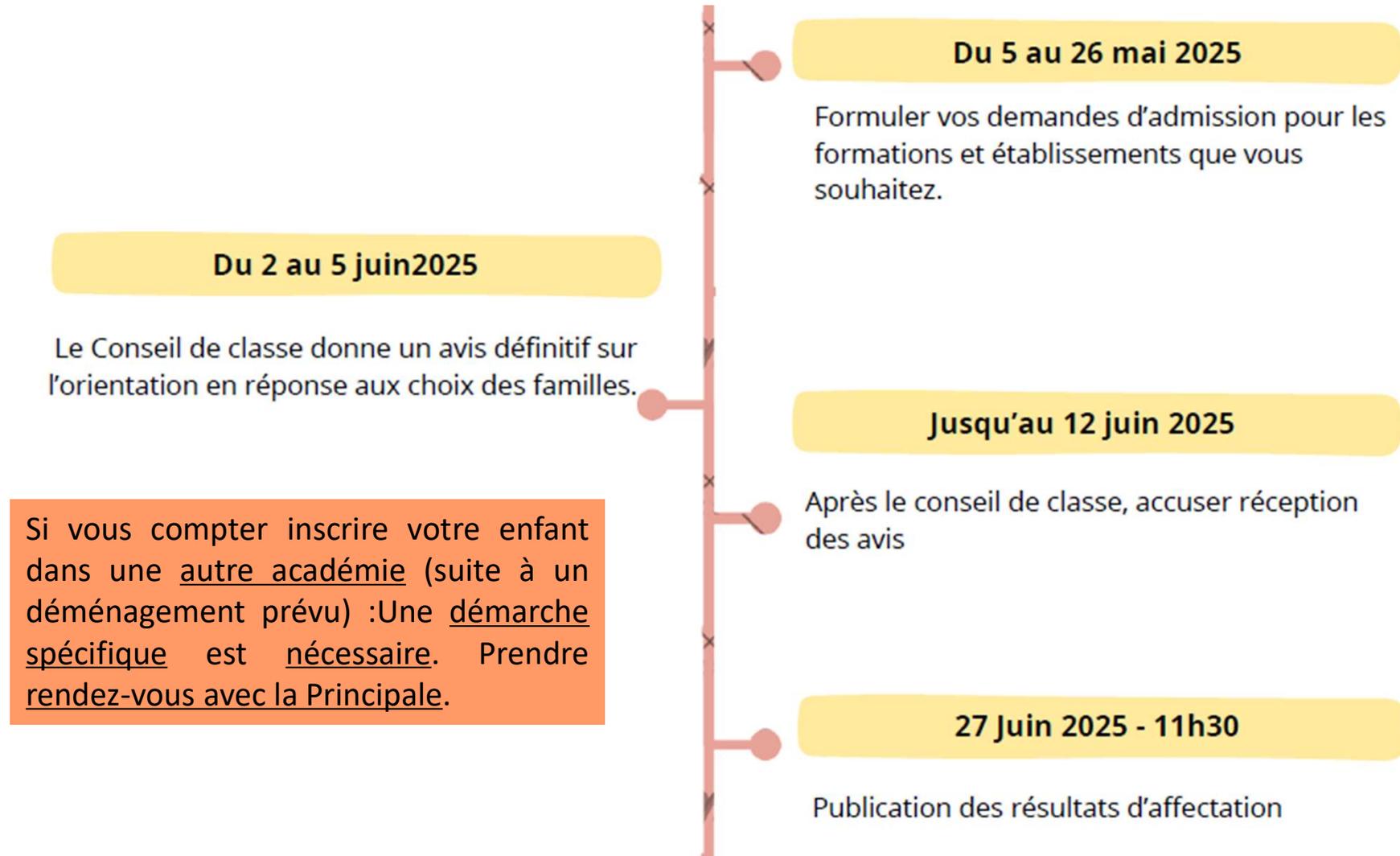
Important :

Nous restons à votre disposition pour vous aider. Le professeur principal de votre enfant reste votre interlocuteur privilégié.

Une **réunion d'information** aura également lieu au collège

vendredi 16/05/25 à 14h30

Calendrier de l'orientation



Si vous comptez inscrire votre enfant dans une autre académie (suite à un déménagement prévu) : Une démarche spécifique est nécessaire. Prendre rendez-vous avec la Principale.

A partir du 27 juin et jusqu'à mi-juillet : Inscription au lycée

L'affectation au lycée

La rectrice prend en compte



Les vœux de la famille



L'adresse du domicile

Il peut aussi prendre en compte



Les résultats scolaires



L'avis des chefs d'établissements d'origine



- L'affectation en voie professionnelle n'est pas liée au lieu de résidence. Toutes les formations professionnelles ont une capacité limitée et sont sélectives.
- Si vous avez déménagé ou prévoyez de déménager, informez rapidement le chef d'établissement d'origine de votre enfant et fournissez toutes les pièces justificatives afin que la nouvelle adresse soit prise en compte dans Affelnet-Lycée.
- Des modalités d'accès sont prévues pour l'entrée en 2^{de} professionnelle "métiers de la sécurité" mais aussi pour intégrer le parcours d'excellence sportif.
- L'affectation de votre enfant en 2^{de} générale et technologique est garantie dans un des lycées proche de votre domicile (lycée de secteur), sauf demande de dérogation de votre part.
- L'affectation dérogatoire concerne tous les candidats qui, pour des critères définis nationalement, demandent une affectation dans un lycée autre que leur lycée de rattachement. **Elle se réalise dans la limite des places disponibles dans l'établissement demandé.** Pour effectuer cette demande, vous devez vous rapprocher de l'établissement d'origine de votre enfant.